

Merci de bien vouloir compléter un dossier par enfant en y joignant les pièces obligatoires détaillées en page 1.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Photo

Nom de l'enfant : ..... Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....  Garçon  Fille

Adresse de résidence de l'enfant : .....

.....

.....

Nom Prénom et adresse du père : .....

.....

Tél. dom. : ..... Tél. prof. : ..... Tél. mob. : .....

Mail : .....@.....

Nom Prénom et adresse de la mère : .....

.....

Tél. dom. : ..... Tél. prof. : ..... Tél. mob. : .....

Mail : .....@.....

Nom de facturation : .....

Adresse de facturation : .....

Régime général, précisez le n° allocataire CAF : .....

Aide aux temps libres CAF : oui  non

M.S.A (précisez le N° INSEE) : .....

Autres (précisez quel régime) : .....

Personnes à prévenir en cas d'urgence : Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

(durant les heures d'ouverture) Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

### Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- **Attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile (par année scolaire).**
- **Certificat médical attestant des vaccinations à jour de l'enfant, de l'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives et à la vie en collectivité.**
- **Pour les enfants de moins de 4 ans, le certificat de scolarité.**
- **Copie de l'attestation d'aide aux temps libres de la CAF ou le bon MSA si vous en bénéficiez.**
- **Attestation de quotient familial pour les centres à Bernaville, Candas et le CAJ à Fienvillers.**

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

**L'enfant a-t-il des allergies ?**  Asthme / Conduite à tenir : .....  
 Médicamenteuse : ..... / Conduite à tenir : .....  
 Alimentaire : ..... / Conduite à tenir : .....  
Si oui, votre enfant a-t-il un PAI ?  OUI  NON **Merci de nous fournir ce document**  
 Autre : ..... / Conduite à tenir : .....

**Connaissez-vous le groupe sanguin de l'enfant ?**  OUI : .....  NON

**L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :**  Rubéole  Varicelle  Angine  Scarlatine  
 Coqueluche  Otite  Rougeole  Oreillons  Rhumatisme articulaire aigu

**Votre enfant suit-il un traitement durant l'accueil de loisirs ?**  OUI  NON

Si oui, merci de joindre une ordonnance originale récente avec la quantité de médicaments nécessaire. Les médicaments doivent être fournis dans leur boîte d'origine étiquetée au nom de l'enfant et avec la notice. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

**Votre enfant a-t-il des difficultés de santé ou des antécédents médicaux particuliers ?**

.....  
.....

**Recommandations des parents :**

.....  
.....

## AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (1).....  
Responsable légal de l'enfant .....

Autorise le responsable de la structure à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant :  
 Oui  Non

Autorise la Communauté de communes et l'association PEP80 à utiliser l'image de mon enfant (sous forme de photographie ou de vidéo) dans le cadre d'une utilisation pédagogique élargie : l'image peut être diffusée hors des limites du territoire (par exemple sur une brochure informative, le site Internet, les médias....). Les images ne seront, ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages . :  Oui  Non

Autorise mon enfant à venir et rentrer seul du centre :  Oui  Non

Autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant : .....  
.....

Autorise la Communauté de communes et l'association PEP80 à consulter mon quotient familial à l'aide de mon numéro d'allocataire CAF par le service CDAP :  Oui  Non

Dans le cas contraire veuillez nous fournir une notification de la CAF indiquant votre quotient familial datant de moins de 15 jours. Sinon le tarif maximum vous sera appliqué.

Déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier d'inscription et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Déclare avoir pris connaissance des conditions matérielles d'accueil de mon enfant et du règlement intérieur et certifie que mon enfant est actuellement apte à y séjourner et à pratiquer les activités et les sorties proposées.

Décharge l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'accident pouvant survenir avant ou après les horaires d'ouverture ou de fermeture de l'accueil de loisirs.

M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille et des frais médicaux d'hospitalisation et d'opérations éventuelles non remboursés par la sécurité sociale.

A, ..... Le .....

Signature :

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES

**Horaires** : Les accueils de loisirs sont ouverts à partir de 8h00 jusqu'à 18h00. Un accueil échelonné est proposé aux familles de 8h00 à 9h00, n'hésitez donc pas à laisser dormir vos enfants le matin si vous le souhaitez. L'après-midi, l'accueil est également échelonné de 13h30 à 14h00. Le soir, le départ peut se faire entre 17h00 et 18h00. Les horaires peuvent varier en cas de sortie à l'extérieur ou d'activité particulière. Dans ce cas, l'équipe d'animation prévient la famille au minimum la veille. Les retards des parents ne seront admis qu'en cas de force majeure. La répétition de ces retards pourra entraîner un refus d'admission de leur(s) enfant(s) sans compensation.

**Conditions d'admission** : Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants à partir de 3 ans uniquement s'ils sont scolarisés et jusqu'à leur entrée au collège (12 ans maximum). Les Centres d'Animation Jeunesse (CAJ) sont ouverts aux enfants inscrits au collège jusqu'à la veille de leurs 18 ans. Les conditions d'âge doivent être regardées à la date d'ouverture de l'accueil. A chaque période d'inscription, l'enfant doit être à jour de ses vaccins et couvert par une assurance scolaire. Il sera demandé aux familles de joindre au dossier d'inscription la copie du carnet de vaccinations à jour ou un certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses vaccins ainsi que la copie de l'attestation d'assurance scolaire en cours de validité. Les familles doivent être à jour de leurs paiements pour les fréquentations passées.

**Inscription** : Les familles doivent compléter un dossier d'inscription distinct par enfant et y joindre les documents demandés. L'inscription à l'accueil de loisirs, comme à la cantine, est effectuée à la semaine complète, soit cinq jours d'activités, sauf si la semaine comprend un jour férié. Les prolongements d'inscription doivent être effectués au minimum une semaine à l'avance et dans la limite des places disponibles. L'annulation d'une inscription doit se faire auprès de la Communauté de communes ou du directeur de la structure pour les sites de Bernaville, Candas et Fienvillers au minimum 48h à l'avance. Seules les absences justifiées par un certificat médical de plus de la moitié de la semaine (soit 2,5 jours) et signalées dans les délais pourront faire l'objet d'un remboursement. Si l'accueil de loisirs demandé par les familles est complet, il leur sera proposé d'inscrire leur enfant dans une autre structure de la Communauté de communes. Toute inscription est définitive et entraîne une facturation.

**Facturation** : La facturation vous sera envoyée à la clôture des centres. Il pourra être établi sur demande, une attestation de présence, ou complétée celle d'un comité d'entreprise. L'imprimé devra être préalablement complété par les familles. Le règlement se fera au Trésor Public, en espèces, chèques, chèques CESU ou chèques vacances.

Pour les accueils de loisirs à Bernaville, Candas et Fienvillers, le paiement se fait avant le démarrage du centre. La facture est remise à la fin du séjour en mains propres aux familles ou par voie postale si nécessaire.

**Santé, hygiène et sécurité** : L'auto médication est interdite en accueil de loisirs. Les parents dont les enfants sont sous traitement doivent impérativement prévenir l'équipe d'animation et lui fournir l'ordonnance médicale et la quantité de médicaments nécessaires dans leur emballage d'origine étiqueté au nom de l'enfant avec la notice jointe. Les familles s'engagent à venir chercher leur enfant, si celui-ci présente des symptômes justifiant un retour à domicile. En cas de maladie contagieuse de l'enfant, un certificat de non contagion devra être présenté au retour de l'enfant. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, les temps d'accueil sont les moments privilégiés pour faire le lien entre la sphère familiale et l'accueil de loisirs. Les familles pourront y échanger avec l'équipe d'animation qu'ils pourront également rencontrer sur rendez-vous s'ils le souhaitent. Le service Jeunesse de la Communauté de communes pourra participer à ces rendez-vous si nécessaire. Les bijoux, téléphones portables, jeux électroniques, argent liquide sont fortement déconseillés. La Communauté de communes et les PEP80 déclineront toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse.

**Comportement** : Les enfants et les jeunes sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et les règles de vie définies avec l'équipe d'animation. Si leur comportement perturbe gravement et de façon durable la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis. Si le comportement persiste, diverses mesures de sanction pourront être décidées dont une mesure d'exclusion temporaire ou définitive.

***Le règlement intérieur des Accueils de loisirs est consultable dans son intégralité sur le site internet de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ainsi que dans les différentes structures accueillant les enfants.***

# COUPON DE RESERVATION

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Situation de l'enfant : (cocher la case correspondante en fonction de l'âge de votre enfant au 8 juillet 2019)

- Maternelle (enfant âgé de 3 à 6ans)       Primaire (enfant âgé de 6 à 12 ans)  
 Collège (jeune âgé de 11 à 13 ans)       Lycée (jeune âgé de 14 à 17 ans)

Juillet

Dans quelle structure souhaitez-vous inscrire votre enfant ?

- CAJ à Doullens       CAJ à Fienvillers       CAJ à Villers-Bocage  
 Beauquesne       Beauval       Bernaville  
 Candas       Doullens maternelle       Doullens primaire  
 Flesselles       Lucheux       Naours  
 Rainneville       Saint Gratien  
 Talmas       Villers-Bocage

Pour quelle(s) période(s) souhaitez-vous inscrire votre enfant ?

- du 8 au 12 juillet     du 15 au 19 juillet     du 22 au 26 juillet     du 29 au 2 août

Août

Dans quelle structure souhaitez-vous inscrire votre enfant ?

- CAJ à Villers-Bocage     Flesselles       Rainneville

Pour quelle(s) période(s) souhaitez-vous inscrire votre enfant ?

- du 5 au 9 août       du 12 au 14 août

Souhaitez-vous inscrire votre enfant à la cantine ?       Oui     Non

Si nous ne pouvons satisfaire votre première demande, vers quel autre accueil de loisirs souhaitez-vous être dirigé ?

Pour les enfants autorisés à arriver et repartir seuls du centre, merci de nous indiquer dans le tableau ci-dessous, ses jours de présence prévisionnels :

	Semaine du 8 au 12 juillet	Semaine du 15 au 19 juillet	Semaine du 22 au 26 juillet	Semaine du 29 juillet au 2 août	Semaine du 5 au 9 août	Semaine du 12 au 14 août
	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M
Présence prévue	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Cantine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cadre réservé à l'association PEP80 :

Navette Agenville-Bernaville :    Matin  Soir